



Paris, le 7 septembre 2026

À l'occasion de son dixième anniversaire, l'Observatoire salue la maîtrise globale de la fraude aux moyens de paiement mais appelle à la mobilisation contre la fraude par manipulation

L'année 2025 s'inscrit dans la dynamique de progression de l'usage des moyens de paiement scripturaux (+4,2 % en montant et +5,5 % en nombre d'opérations par rapport à 2024), portée par les solutions les plus innovantes : le paiement par mobile est désormais utilisé dans un paiement par carte sur cinq au point de vente, tandis qu'un virement émis sur six est instantané. **Cette croissance des flux s'accompagne d'une progression annuelle plus limitée des montants de fraude (+3,8 %), tandis que le nombre d'opérations frauduleuses diminue nettement (-7,6%).** Dans le détail :

- **Le taux de fraude sur la carte se réduit à nouveau pour atteindre son plus bas niveau historique, à 47 euros de fraude pour 100 000 euros de paiement**, avec une baisse particulièrement marquée sur les usages les plus innovants comme le paiement par mobile en magasin ou le paiement sur internet (respectivement à 9 euros et 124 euros de fraude pour 100 000 euros de paiement). **Le [plan d'actions de l'Observatoire pour améliorer la sécurité des paiements à distance](#) a également permis de réduire significativement le niveau de fraude sur les paiements récurrents ou fractionnés, et de mieux encadrer l'usage des paiements reposant sur la communication du numéro de carte par téléphone ou par courriel.** Ce plan est appelé à se poursuivre.
- **La fraude au chèque continue également son repli (-16 % sur un an).** Cette évolution s'explique notamment par l'amélioration des dispositifs de détection des encaissements frauduleux, qui ont permis de déjouer 41 % de la fraude. Malgré la diminution sensible de l'usage du chèque, les chèques volés représentent toujours 90 % des chèques frauduleux. L'Observatoire invite donc les banques à poursuivre les efforts de sécurisation de l'envoi des chéquiers, en déployant notamment un dispositif de double alerte au moment de l'envoi et de la réception attendue de tout nouveau chéquier.
- **À l'inverse, après s'être stabilisées en 2024, les fraudes par manipulation repartent à la hausse et représentent 516 millions d'euros en 2025 (+ 34 % sur un an), soit 41,6 % de la fraude totale aux moyens de paiement.** Ces fraudes, dont la forme la plus fréquente est la fraude au faux conseiller bancaire, concernent principalement le virement (376 millions d'euros), tandis que le préjudice sur les paiements par carte est stable.

Face à cette recrudescence de la fraude par manipulation, l'Observatoire appelle à renforcer la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème français afin de prévenir ce risque de fraude le plus en amont possible. À cette fin, les actions de l'Observatoire vont se renforcer autour de quatre priorités :

Contact presse :
presse@banque-france.fr // +33 (0)1 42 92 39 00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- 1. Approfondir la coopération avec le secteur des télécoms**, qui a déjà permis de mieux sécuriser les numéros d'appels téléphoniques, les identifiants d'envoi des SMS et les émissions de cartes SIM, ce qui contraint les fraudeurs à recourir à des numéros banalisés plus facilement identifiables (généralement des lignes mobiles en 06 ou 07). Il s'agit désormais de généraliser ces mécanismes et d'assurer leur efficacité dans le temps, de renforcer la sécurité des lignes téléphoniques bancaires qui ne sont destinées qu'à recevoir des appels (ex. centres d'opposition) et d'étudier la faisabilité d'un numéro unique anti-fraude, qui permettrait de joindre sa banque rapidement en cas de soupçon de fraude ;
- 2. Mettre en œuvre un plan de coopération avec les acteurs du numérique** (réseaux sociaux, moteurs de recherche, applications de messagerie...) afin que ceux-ci renforcent leurs outils de lutte contre les publications et les comptes frauduleux, améliorent leurs mécanismes de signalement et de partage d'information et développent des procédures plus robustes de connaissance client des annonceurs publicitaires et des comptes professionnels ;
- 3. Promouvoir auprès des banques un renforcement continu de leurs outils de prévention de la fraude** en s'appuyant sur les outils traditionnels (individualisation des plafonds), les dispositifs de partages de données (fichier national des comptes frauduleux, vérification du bénéficiaire) mis en place récemment et les technologies les plus avancées (intelligence artificielle, approfondissement de la connaissance du client et des terminaux utilisés...) afin de mieux protéger leurs clients, particuliers et professionnels, face à des attaques toujours plus élaborées ;
- 4. Poursuivre les actions de sensibilisation des utilisateurs** tant sur le risque de divulgation de données sensibles lors de tentatives d'hameçonnage que sur les réflexes à adopter face à un appel téléphonique frauduleux. À cet égard, l'Observatoire rappelle qu'une banque n'a jamais besoin de demander à son client quelque manœuvre que ce soit pour arrêter un paiement suspecté d'être frauduleux. Pour appuyer ce message, l'Observatoire renouvellera d'ici la fin de l'année sa campagne nationale de sensibilisation, en coopération avec le ministère de l'Économie et la Fédération bancaire française.

Denis Beau, Premier Sous-gouverneur de la Banque de France et Président de l'Observatoire : « *Au cours de ses 10 années d'existence, l'Observatoire a œuvré sans relâche à renforcer la sécurité des paiements avec des succès remarquables sur les paiements par carte sur internet, dont le niveau de fraude n'a jamais été aussi bas, ou sur le chèque. C'est là toute la valeur ajoutée de cette enceinte, unique en Europe, qui associe l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème des paiements. Face à une menace qui évolue, je suis confiant dans l'engagement des membres de l'Observatoire à apporter la meilleure et la plus forte réponse possible pour contrecarrer le développement de la fraude par manipulation.* »

Contact presse :

presse@banque-france.fr // +33 (0)1 42 92 39 00

Pour en savoir plus : www.observatoire-paiements.fr

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement. Présidé par le premier sous-gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs) et de personnalités qualifiées.

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet www.banque-france.fr

Suivez-nous     

Contact presse :

presse@banque-france.fr // +33 (0)1 42 92 39 00